

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 12.12.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : 19.06.92 Bulletin 92/25.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : *RECTICEL Société Anonyme — FR.*

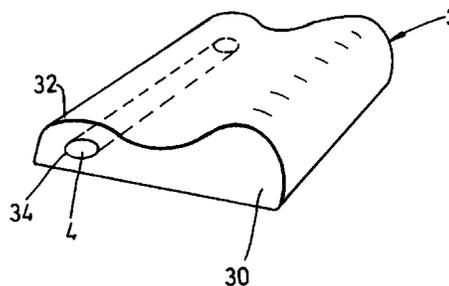
⑦2 Inventeur(s) : Moreau Daniel.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Pierre Loyer.

⑤4 Oreiller et son procédé de fabrication.

⑤7 L'invention concerne un oreiller (3) sous forme d'un bloc façonné, caractérisé en ce qu'il comporte des parties complémentaires (30, 4) réalisées dans des matières de souplesse différentes ainsi que son procédé de fabrication.



La présente invention concerne la fabrication d'articles de literie tels que des oreillers. A l'heure
5 actuelle, les oreillers ou coussins faits d'une enveloppe en étoffe remplie d'un matériau sous la forme de petites entités tel que des plumes tendent à être de plus en plus souvent remplacés par des blocs découpés ou façonnés dans un matériau tel que de la mousse de polyuréthane ou des
10 mats épais de fibres, par exemple de fibres polyester. Ces oreillers sont préférés car beaucoup moins coûteux à fabriquer et à entretenir.

Ces oreillers sont globalement de forme cylindrique en étant par exemple de section carrée, oblongue ou
15 circulaire, ils peuvent également avoir une forme semblable à celle d'un haricot afin de s'adapter à la forme du cou et de la tête du dormeur.

Le problème qui se pose dans la fabrication de ces oreillers concerne le choix de la matière à utiliser afin
20 d'obtenir la souplesse recherchée. En effet, certaines matières sont trop souples et s'affaissent trop facilement sous le poids du corps si bien qu'il est mal soutenu, tandis que d'autres sont trop dures et il est tout à fait désagréable de dormir dessus car le corps ne fait pas sa
25 place.

Chacun a bien entendu une préférence en ce qui concerne la forme mais également la portance de son oreiller dépendant de la souplesse de la matière utilisée.

La présente invention tend alors à proposer un
30 oreiller dont la portance peut être parfaitement contrôlée et adaptée soit au cours de la fabrication soit par la suite par l'utilisateur.

A cet effet l'invention propose un oreiller sous forme d'un bloc façonné, caractérisé en ce qu'il comporte
35 des parties complémentaires réalisées dans des matières de souplesse différentes.

L'on pourra grâce à l'invention proposer dans le commerce une gamme d'oreillers de portances différentes afin que chacun puisse acheter celui qui lui convient le

mieux. Il est également possible de commercialiser des ensembles de parties complémentaires que l'acheteur associera à sa convenance.

5 L'oreiller selon l'invention est encore remarquable en ce que :

- il est conçu en plusieurs parties réalisées en des matières de souplesse différentes collées les unes sur les autres afin de former la forme recherchée pour l'oreiller,

10 - au moins un module de matière différente est disposé à l'intérieur du bloc formant l'oreiller.

Un tel oreiller pourra ainsi comporter au moins deux zones ayant des souplesses différentes selon la partie du corps du dormeur qu'elles doivent supporter.

15 L'invention concerne également un procédé de fabrication d'un tel oreiller, caractérisé en ce que :

- l'on forme un bloc de matière primaire à la forme de l'oreiller que l'on désire fabriquer,

20 - l'on retire au moins un module de matière primaire de ce bloc,

- l'on positionne à la place de chaque module de matière primaire retiré un module de matière secondaire ayant une souplesse différente de celle de la matière primaire.

25 Le procédé est encore remarquable en ce que :

- une découpe reliant la surface externe de l'oreiller audit module permet le retrait dudit module,

- la découpe est refermée par collage,

30 - la découpe est prévue afin de pouvoir se refermer par emboîtement des deux parties l'entourant.

Bien entendu les matières secondaires utilisées pour remplir l'espace laissé libre par le retrait du module de matière primaire peuvent être différentes, on peut utiliser autant de matières secondaires différentes que l'on enlève de modules de matière primaire.

35 La présente invention sera mieux comprise par la description qui va suivre d'exemples de réalisation de l'invention en référence au dessin sur lequel :

- les figures 1a et 1b représentent des formes d'oreillers auxquels l'on pourra appliquer l'invention,

- la figure 2 représente une première forme de mise en oeuvre de l'invention,

5 - la figure 3 représente une seconde forme de mise en oeuvre de l'invention,

- les figures 4a et 4b représentent deux variantes de la seconde forme de réalisation de la figure 3.

10 Les oreillers plus spécialement visés par la présente invention sont les oreillers de forme anatomique tels que ceux représentés aux figures 1a et 1b.

La fabrication de tels oreillers est aisée lorsque ceux-ci sont prévus sous forme d'un bloc qui est usiné ou façonné de toute manière connue dans un matériau tel que de la mousse polyuréthane ou un mat épais de fibres polyester.

15 Ces oreillers 1, 10 ont globalement, dans les exemples représentés, la forme d'un cylindre de section semblable à un haricot. Comme visible sur les figures, ils comportent deux bourrelets 12, 13 séparés par une portion concave. Usuellement, l'un des bourrelets est moins gros que l'autre afin d'être positionné sous la nuque du dormeur.

20 L'oreiller 10 représenté à la figure 1b présente de plus une forme 14 en creux pour la mise en place du cou et de la tête du dormeur.

25 De tels oreillers aux formes très étudiées sont bénéfiques au bien être des personnes toutefois le choix de la matière les composant pose certains problèmes. Celle-ci ne doit être ni trop souple, ni trop dure afin que le dormeur se sente bien mais, de plus, il faut pouvoir proposer à la vente des oreillers dont la souplesse varie d'une zone à l'autre afin que chacun puisse choisir ce qui lui convient le mieux.

30 Suivant la première forme de réalisation de l'invention représentée à la figure 2, l'oreiller 2 est conçu en plusieurs parties, ici trois parties 20, 21, 22 réalisées en des matières de souplesses différentes afin d'adapter la portance de chaque région de l'oreiller aux désirs du dormeur. Ces parties sont par exemple collées les

unes sur les autres afin de former la forme recherchée pour l'oreiller.

Dans la seconde forme de réalisation de l'invention représentée aux figures 3 et 4, l'on prévoit à l'intérieur du bloc 30 formant l'oreiller au moins un module de matière
5 différente.

Dans cette réalisation l'on peut plus spécialement adapter la portance du bourrelet sur lequel repose la nuque du dormeur.

10 A cet effet, après avoir formé un bloc de matière primaire 30 suivant la forme désirée pour l'oreiller 3, on découpe dans celui-ci un module 4 de matière que l'on retire.

Le retrait de ce module 4 est rendu possible par une découpe 34 reliant la surface externe de l'oreiller
15 audit module.

Le module 4 est, dans l'exemple représenté, prévu sous la forme d'un cylindre de section circulaire disposé axialement à l'intérieur du bourrelet 32.

20 En variante, ledit module pourrait avoir toute autre forme tridimensionnelle recherchée en utilisant la technique de l'usinage sous déformation.

La fabrication de l'oreiller 3 est achevée en positionnant à la place du module 4 de matière primaire un
25 module de mêmes dimensions découpé dans une matière secondaire de souplesse différente et en refermant, par exemple par collage, la découpe 34.

Usuellement, la matière secondaire formant le module 4 est choisie plus dure que la matière primaire
30 formant le reste de l'oreiller, afin d'obtenir un soutien plus important de la nuque.

On a représenté aux figures 4a et 4b deux variantes de réalisation de l'oreiller 3 dans lesquelles la section des modules 41, 42 de matière primaire retirés n'est pas un
35 cercle afin de procurer un confort différent à l'utilisateur.

La figure 4b présente également une variante de réalisation de la découpe permettant de retirer le module de matière primaire 42.

Cette découpe 35 est en effet prévue afin de pouvoir se refermer par emboîtement des deux parties l'entourant ce qui permet de supprimer l'opération de collage.

5 Bien que l'on ait représenté le retrait d'un seul module de matière afin de le remplacer par une seconde matière, l'on pourrait sans sortir du cadre de la présente invention prévoir le remplacement de plusieurs tels modules afin d'adapter au mieux la souplesse de l'oreiller en
10 différents points de celui-ci. Dans une telle réalisation il serait de plus intéressant d'utiliser des matières de remplacement différentes d'un module à un autre.

Une autre mise en oeuvre possible de l'invention consiste à prévoir un oreiller formé comme celui de la
15 figure 2 de plusieurs parties réalisées en matières différentes dans lequel l'on retire au moins un module de matière afin de le remplacer par un module de matière différente.

L'oreiller suivant l'invention peut être vendu
20 terminé et l'on proposera alors toute une gamme d'oreillers de souplesses différentes parmi lesquels l'acheteur choisira celui qu'il préfère.

Cet oreiller pourra également être commercialisé sous forme d'un ensemble comportant le bloc de matière
25 primaire dans lequel le ou les modules ont été usinés mais non obligatoirement retirés, et plusieurs parties complémentaires ou modules réalisés dans des matières différentes. Ainsi, chaque acheteur pourra fabriquer l'oreiller de son choix en positionnant les modules de
30 matière secondaire adaptés. L'acheteur aura ainsi la possibilité de faire des essais et de faire évoluer son oreiller suivant ses besoins.

REVENDEICATIONS

1. Oreiller (2, 3) sous forme d'un bloc façonné, caractérisé en ce qu'il comporte des parties complémentaires (20, 21, 22 ; 30, 4, 41, 42) réalisées dans des matières de souplesse différentes.

2. Oreiller selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est conçu en plusieurs parties (20, 21, 22) réalisées en des matières de souplesse différentes collées les unes sur les autres afin de former la forme recherchée pour l'oreiller.

3. Oreiller selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que au moins un module (4, 41, 42) de matière différente est disposé à l'intérieur du bloc (30) formant l'oreiller.

4. Procédé de fabrication d'un oreiller selon la revendication 3, caractérisé en ce que :

- l'on forme un bloc de mousse primaire (30) à la forme de l'oreiller (3) que l'on désire fabriquer,
- l'on retire au moins un module (4, 41, 42) de matière primaire de ce bloc de mousse (30),
- l'on positionne à la place de chaque module de matière primaire retiré un module de matière secondaire ayant une souplesse différente de celle de la matière primaire.

5 Procédé de fabrication d'un oreiller selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'une découpe (34) reliant la surface externe de l'oreiller (3) audit module (4, 41, 42) permet le retrait dudit module.

6. Procédé de fabrication d'un oreiller selon la revendication 5, caractérisé en ce que la découpe (34) est refermée par collage.

7. Procédé de fabrication d'un oreiller selon la revendication 5, caractérisé en ce que la découpe (35) est prévue afin de pouvoir se refermer par emboîtement des deux parties l'entourant.

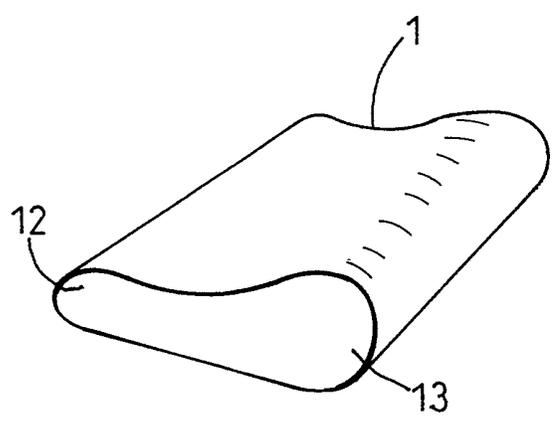


FIG. 1a

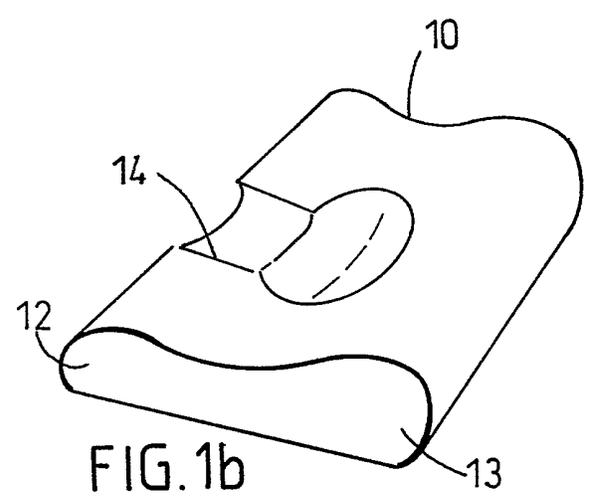


FIG. 1b

FIG. 2

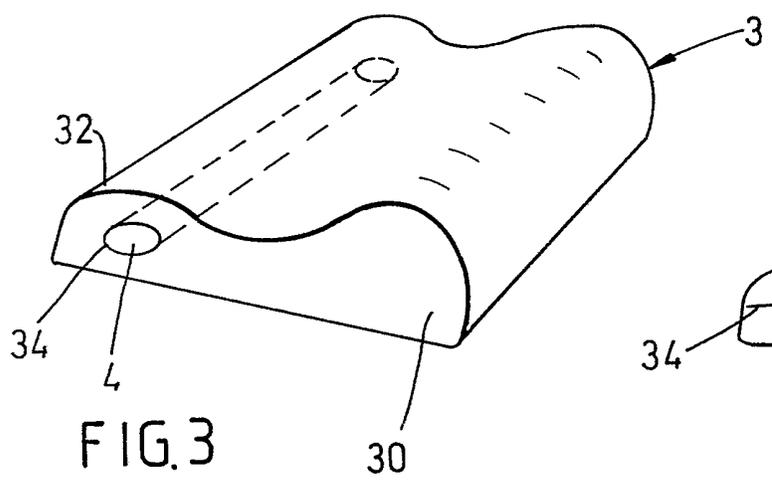
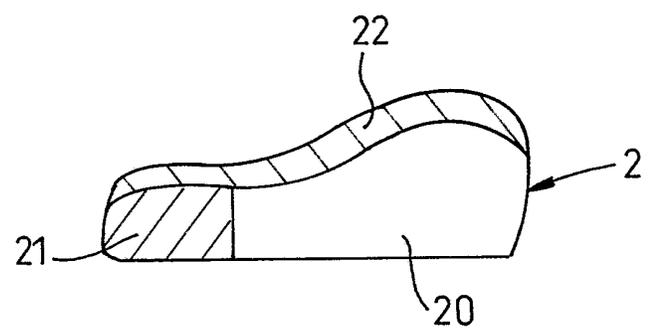


FIG. 3

FIG. 4a

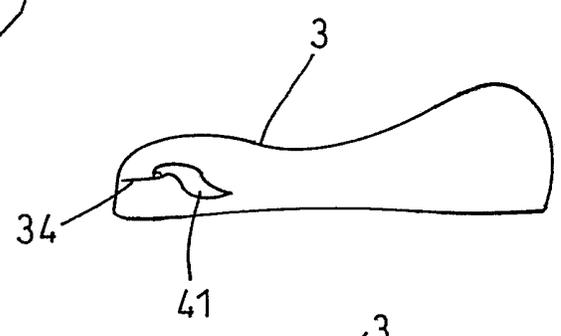
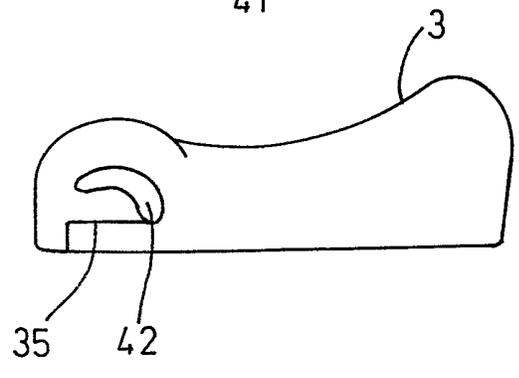


FIG. 4b



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9015555
FA 451372

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-4 916 765 (CASTRONOVO, JR.) * colonne 3, ligne 35 - ligne 38; figures 1-4 * ---	1-5,7
X	GB-A-2 224 435 (MEDESIGN LTD.) * revendication 6 * ---	1,2
X	US-A-4 777 855 (COHEN) * colonne 1, ligne 47 - ligne 52 * -----	4-6
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A47G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
22 AOUT 1991		BEUGELING G. L. H.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		